La régionalisation, mutation vers un système d'assistance sociale complétée par des piliers privés?

Jean Hermesse Secrétaire général des Mutualités Chrétiennes Solvay Brussels, MMISS, 13/01/2014



Plan

- 1. Contexte et réalités d'aujourd'hui
- 2. Des défis qui nécessitent de la mobilisation
- 3. La régionalisation risque de miner notre système de protection sociale
- 4. Des choix politiques pour des perspectives



1. Contexte et réalités aujourd'hui

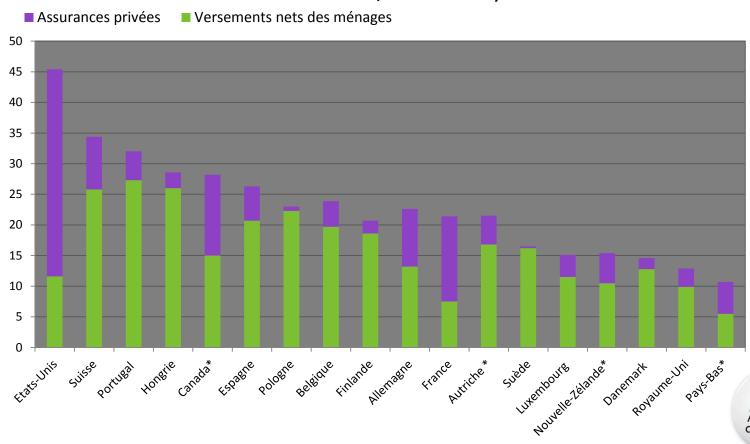
- Une assurance maladie de plus en plus sélective: MAF (revenus) - malades chroniques - Omnio
- Coûts à charge des patients élevés (25% coût total)
- Des partenaires privés plus nombreux
- Une sécurité sociale financée autrement



Accessibilité financière

Une part à charge des patients déjà importante

Versements nets des ménages et Assurances privées en % des dépenses totales de santé (Eco Santé 2013, données 2011)



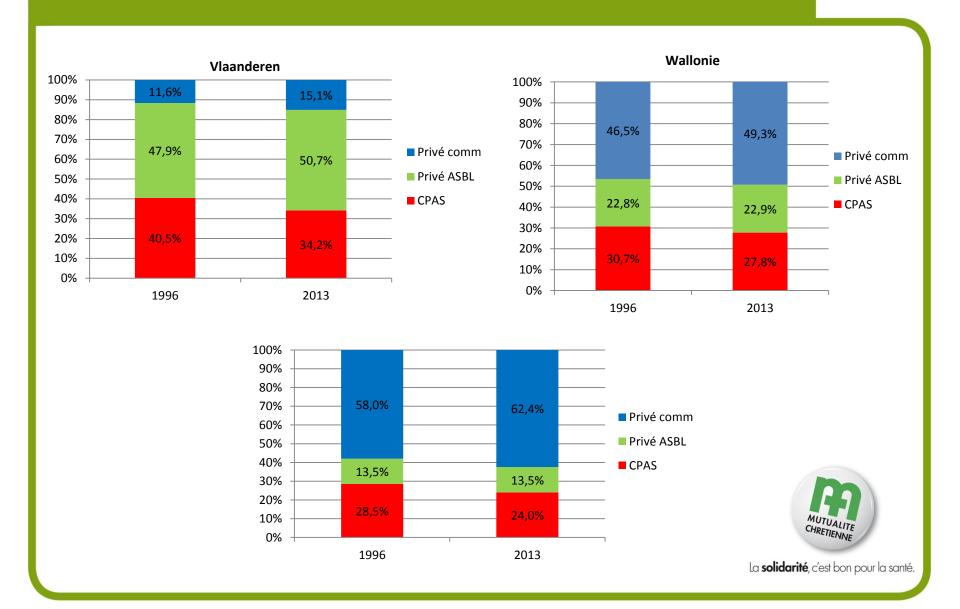


Evolution des encaissements sur les primes d'assurances hospitalisation privées et mutuellistes

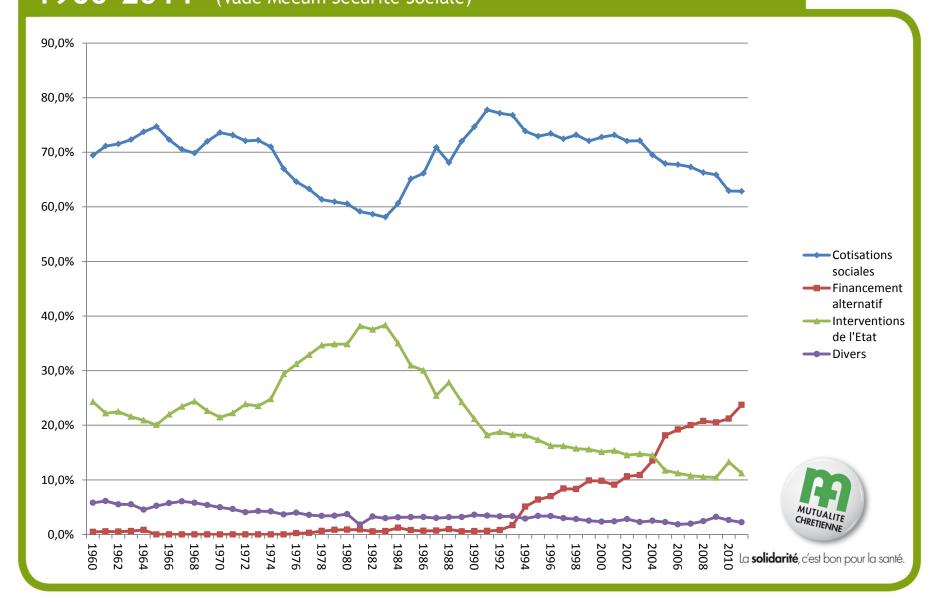
		Estimation
	Taxe INAMI	encaissements
2008	86.837	870.000
2009	94.786	950.000
2010	100.107	1.000.000
2011	113.075	1.130.000
2012	124.564	1.245.000
2013	125.379	1.253.790
2014	130.203	1.300.000
Croissance 2008-2014	49,9%	



Lits privés en maisons de repos



Evolution du financement de la Sécurité Sociale 1960-2011 (Vade Mecum Sécurité Sociale)

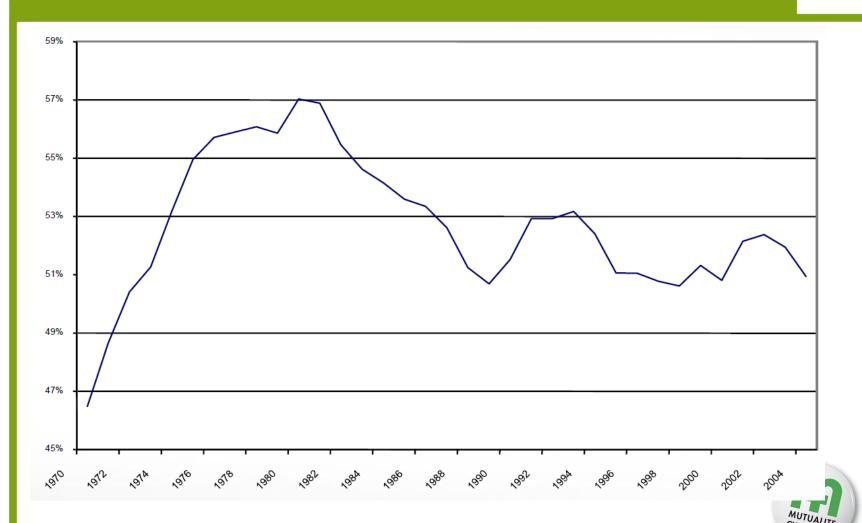


2. Des défis qui nécessitent de la mobilisation

- Les exigences budgetaires européennes et l'enjeu de l'emploi vont stresser les comptes de la Sécurité Sociale - Quels choix: Financement plus solidaire ou économies?
- Le "vrai" veillissement de la population
- L'évolution des maladies chroniques et des changements culturels
- Les avancées des techniques médicales et des traitements médicamenteux

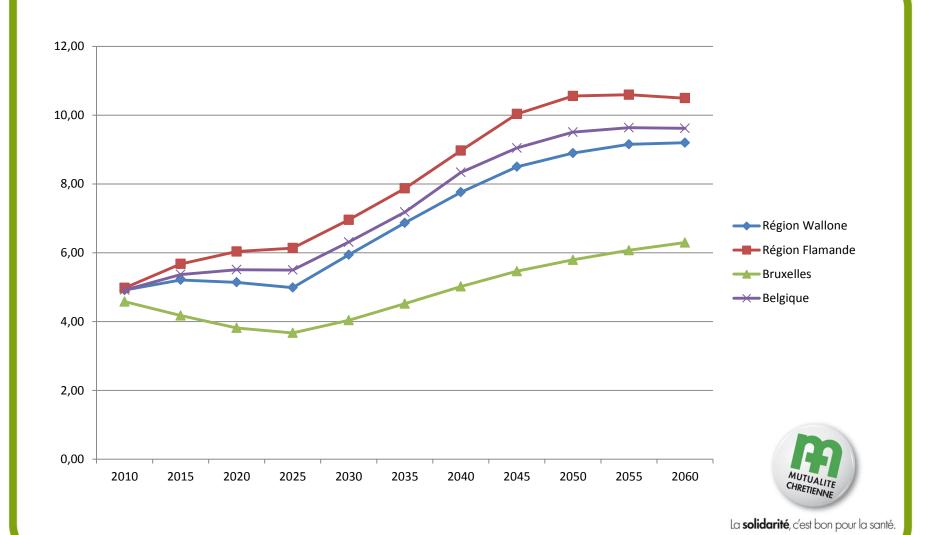


Evolution de la part des salaires dans le PIB

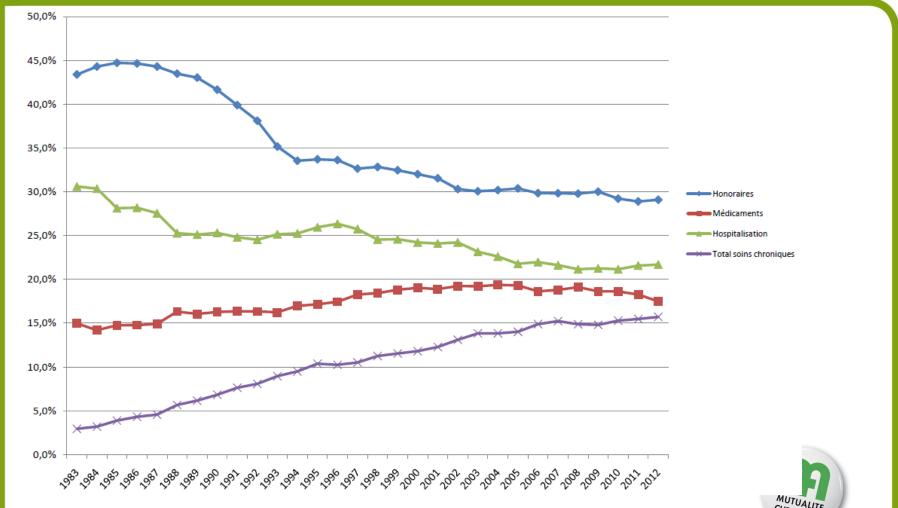


La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Evolution de la population de plus de 80 ans dans la population totale (Bureau du Plan)



Evolution des dépenses pour les soins chroniques en % des dépenses totales de santé



Dépenses soins chroniques 2012 = environ 3,8 milliards

La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

3. La régionalisation risque de miner notre système de protection sociale

Quatre grands risques:

- 3.1 Quel modèle de gouvernance?
- 3.2 Des moyens budgetaires insuffisants > privatisation
- 3.3 Une politique de santé sclérosée
- 3.4 Manque d'ajustement entre les politiques fédérales et régionales

3.1 Quel modèle de gouvernance

- Sur le mode de la concertation ou étatisé?
- Avec au sans les partenaires sociaux?
- Modèles différents entre Flandre Wallonie
 Bruxelles Communauté germanophone



3.2 Des moyens budgetaires insuffisants > privatisation

- pour les soins résidentiels pour personnes agées: offre insuffisante = solutions privées
- pour les nouveaux vaccins
- pour les tickets modérateurs transférés (MAF)
- Pour les investissements hospitaliers > autres sources de financement

3.3 Une politique de santé sclérosée

- Trop de commisions et d'interlocuteurs
- Trop de chevauchements, sources de conflits
- Coordination très complexe
- Des initiatives contestées sans cesse



3.4 Manque d'ajustement entre les politiques fédérale et régionales

- Rôle du médecin coordinateur en MRS
- Structure de la première ligne
- Financement appareillage médical lourd



4. Des choix politiques pour des perspectives

- Renforcer de manière structurelle le financement de la Sécurité Sociale: CSG
- Un modèle de gouvernance basé sur la gestion paritaire et la concertation
- Une organisation simplifiée avec une certaine cohésion
- Adapter notre offre de soins aux besoins en soins chroniques

Concrètement cela pourrait se traduire au niveau de chaque OIP par:

- Un conseil général: employeurs, mutualités, syndicats, gouvernement
- Un comité de gestion santé/PA composé du Gouvernement, des prestataires et des OA. Responsable pour fixer les droits, les budgets et les remboursements
- Des commissions par ensemble de compétences:
 - Une commission de convention paritaire MRS MRPA MSP
 - Une commission de convention paritaire pour tous les centres de revalidation
 - Une commission de convention paritaire pour la santé mentale
 - Une commission de la première ligne et de la prévention
 - Une commission Investissement structures et services médico-techniques et agrément hôpitaux

La commission de convention paritaire MRS-MRPA-MSP serait compétente pour toutes les fonctions génériques:

- Responsabilisation dans le cadre du sous-budget
- Fixation des critères de programmation
- Fixation des normes d'agrément
- Fixation des forfaits et grille de dépendance
- Contrôle des prix



La régionalisation des soins de santé à ce moment est une opération à haut risque pour l'équilibre et l'efficacité de notre système de Sécurité Sociale.

Transformer ces risques en opportunités nécessitera de tous les acteurs du pragmatisme, de la simplicité et beaucoup de courage politique.